

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pessac - Travaux d'aménagement de la traversée du bourg de Toctoucau -
□ Requalification de l'avenue de Lattre de Tassigny - Convention avec le Conseil
Général de la Gironde et la ville de Cestas - Autorisation**

□

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément aux contrats de co-développement conclus avec la ville de Pessac (contrat 2009/2011 prévoyant la Confirmation de Décision de Faire; fiche action n°0022 contrat 2012-2014 prévoyant les travaux pour un financement de 1.250M€), la communauté urbaine poursuit l'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny (RD 1250), ex route d'Arcachon. Il est ainsi envisagé de requalifier cette avenue, axe majeur de circulation du territoire pessacais et du quadrant ouest de l'agglomération bordelaise, dans la partie agglomérée correspondant au bourg de Toctoucau, soit entre le chemin des Pins Francs à l'ouest et l'avenue des Prés de Toctoucau à l'Est.

La Cub prévoit de réaménager la partie du tronçon comprise en agglomération au niveau du bourg de Toctoucau afin d'améliorer la sécurité pour les usagers des voies publiques, en agissant sur les conditions de circulation et d'accessibilité de l'avenue qui supporte un trafic de transit important (sécurisation).

Ces aménagements, bien que concernant directement une voie départementale, présentent un intérêt pour la Cub, compétente en matière de voirie en application de l'article L5215-20-1 du CGCT. Réalisés sur le domaine public départemental, ils nécessitent une autorisation d'intervention du Conseil Général, concrétisée par une convention.

La répartition proposée ne nécessite aucune participation financière entre collectivités. La Communauté urbaine de Bordeaux étant à l'initiative de ces travaux, elle en assurera tant la direction technique que le financement. Le montant prévisionnel des travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire est de 1 066 258 € HT.

Conformément à l'article L 1615-2 du CGCT, les dépenses engagées par la Cub lui ouvriront droit à l'attribution du FCTVA.

A l'occasion des travaux réalisés par la communauté urbaine :

- la commune de Cestas ayant déjà réalisé des travaux de son côté (piste cyclable et arrêt de bus aux abords de l'école commune aux deux villes notamment), va réaliser, en continuité des travaux de la Cub, les travaux suivants, à savoir :

**création du plateau surélevé sur l'avenue De Lattre de Tassigny au niveau du chemin de Lou Licot ;*

**aménagement de la bande de stationnement côté Cestas.*

- le département de la Gironde réalisera les travaux suivants, à savoir :

** réfection de la bande de roulement de la chaussée hors stationnement et hors plateaux surélevés*

L'évaluation de l'ensemble du coût des travaux de l'opération à réaliser par la Communauté Urbaine, la commune de Cestas et le département de la Gironde, objet de la convention annexée, est estimée à **1 417 161 € HT** (valeur mars 2013 – étude niveau AVP), se répartissant comme suit :

***communauté urbaine : 1 066 258 € HT**

***ville de Cestas : 209 903 € HT**

***Conseil Général : 141 000 € HT**

Chacun intervenant selon ses moyens et à sa charge pleine et entière sur le secteur lui correspondant, aucune participation financière n'est nécessaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil de communauté n°2011/03 18, en date du 27 mai 2011, confirmant la décision de faire relative aux travaux de requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la traversée du bourg de Toctoucau,

VU l'accord du Comité d'engagement du 6 juin 2013 de poursuivre l'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny (RD 1250), conformément au contrat de codéveloppement signé avec la ville de Pessac

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny étant une voie départementale (RD 1250), il est nécessaire d'établir pour l'aménagement de la traversée du bourg de Toctoucau une convention autorisant les travaux sur le domaine public départemental.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Gironde et la Ville de Cestas, relative aux aménagements sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et dans le bourg de Toctoucau et tout acte s'y afférant pour la bonne exécution de la convention

Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur le budget principal Chapitre 23 – 2315 - 8220 – VCA - TM00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 28 NOVEMBRE 2013

M. ALAIN DAVID